



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### Séance du Conseil communautaire du lundi 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des spectacles à DIOU, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 14 septembre 2021.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Didier MARTINANT, Jean-Louis MARQUANT, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Aude PARRET, BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Isabelle REFFAY représentant Jean-François TOCANT

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Geneviève DESVIGNE à Jean-Noël MONIER, Catherine JONET à Marie-France AUGIER, Françoise LACAUX à Jean-Michel ALLAIN, Christelle MARTINET SCHIRCH à François ATHAYNE.

**Absents :** Pascal BAUDELLOT, Hervé CHOMET, Odile FRANCHISSEUR, Jean Michel GILLARDIN, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS.

**Secrétaire de séance :** Roseline GOURDON

Le Président remercie la commune de DIOU et son Maire, Monsieur LABILLE d'accueillir le conseil communautaire.

Il invite les élus de l'arrondissement de Vichy à participer à une rencontre organisée avec Madame la Sous-préfète à la Mairie de Varennes. Sachant que le temps d'échanges est limité, il conseille de mettre sous-enveloppe toute question et/ou revendication.

#### **Le tour de présentation des communes se poursuit :**

**LIERNOLLES** - Madame PROBOEUF, Maire depuis 2020, après 2 mandats en tant qu'adjointe, explique que LIERNOLLES, 213 habitants, est une commune agricole qui recense une vingtaine d'exploitations et un seul commerce. L'école est regroupée en RPI avec Saint Léon et Sorbier et la classe de Liernolles est fermée. La commune abrite de nombreux châteaux, une église et une carrière de pierres rouges. Les projets du conseil municipal sont les suivants : entretien des chemins et bâtiments communaux et vente de l'ancien restaurant et du presbytère au vu des travaux de rénovation trop importants. Pour finir, Madame PROBOEUF signale que le projet éolien divise la commune.

**LODDES** – Madame AUGIER explique que la commune de LODDES, à l'entrée de la Communauté de communes, abrite une église du 11<sup>ème</sup> siècle inscrite dans « la Route des Eglises peintes ». A l'intérieur, on découvre un plafond avec une très belle peinture et un tableau restauré offert par Napoléon III au député Monsieur MEPLAIN. La commune continue d'entretenir au mieux les bâtiments communaux et la voirie mais rencontre beaucoup de difficultés avec celle-ci. Elle a acheté une maison pour la rénover un gîte rural. Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'associations mais depuis cette rentrée, des cours de yoga sont proposés par une nouvelle arrivante. Madame AUGIER constate que nombreux lyonnais achètent des résidences sur la commune depuis la crise COVID entraînant une pénurie de biens.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des décisions prises en vertu de sa délégation de pouvoir.

**DECISION N°23– Attribution d'aides financières au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »**

Les aides au titre des dispositifs « Financer mon investissement commerce et artisanat » et « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 15 juillet 2021 :

Dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Dompierre-sur-Besbre	SARL DUMONT-PONCELET	Boucherie	Acquisition et installations de matériels professionnels. Travaux de rénovation du point de vente	50 963,82 €	10 % *	5 000 €
Le Donjon	SARL BOUCHERIE XAVIER	Boucherie	Acquisition de matériels professionnels	13 185 €	20 %	2 637 €

*\*Lors de la séance du 15 avril 2019, le conseil communautaire a décidé, par délibération n°44, de réduire le taux d'intervention de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire de 20 % à 10 % pour le dispositif « financer mon investissement commerce et artisanat », dès lors qu'une entreprise souhaite bénéficier de ce dispositif et du dispositif d'aide à l'investissement immobilier pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville.*

Dispositif « Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville »						
Commune	Bénéficiaire	Activité	Programme d'investissement	Montant éligible retenu (HT)	Taux d'intervention	Montant proposé
Dompierre-sur-Besbre	Pour l'entreprise SARL DUMONT-PONCELET et pour le maître d'ouvrage, la SCI DUMONT-PONCELET	Boucherie	Acquisition des murs commerciaux et travaux de modernisation	77 780 €	10 % (aide plafonnée à 5 000 €)	5 000 €

**DECISION N°24– Attribution d'aides financières au titre du dispositif « Avance remboursable »**

Les aides au titre des « Avances remboursables » sont attribuées aux bénéficiaires indiqués ci-dessous, après avis du comité de pilotage en date du 15 juillet 2021 :

Avances Remboursables				
Demandeur	Commune concernée	Entreprise - Enseigne	Projet	Montant attribué
M. MERCIOL Pascal et M. WAGNER Sylvain	Chavroches	SARL Le repère des vikings	Reprise par gérance du bar-restaurant communal	5 000 €
Mme PREVOT Magali	Cindré	Restaurant le 1978	Reprise par gérance du bar-restaurant communal	5 000 €
Mme BRANLARD Priscillia	Le Donjon		Création d'un cabinet de pédicure-podologue	5 000 €
M. BELLEMERE Ulrich	Montaiguët-en-Forez	Restaurant le Bourgogne	reprise par gérance du bar-restaurant intercommunal	5 000 €
M. AMEUW Nicolas	Varenes-sur-Allier	ANSP Soudure	prestation de soudure et d'assemblage	5 000 €
Mme CHARDONNET Anastasia	Varenes-sur-Allier		Reprise d'un salon de coiffure	5 000 €
M. ROUSSANGE Thomas	Varenes-sur-Allier	SAS Auto Perso	Création d'une activité de vente de véhicule	5 000 €
Mme MARETTE Laetia	Vaumas		Reprise d'un salon de coiffure	5 000 €

**DECISION N°25– « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et l'accompagnement dans la mise en place d'une Convention Territoriale Globale » - Attribution du marché.**

Le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude et l'accompagnement dans la mise en place d'une Convention Territoriale Globale est attribué le 23 juillet 2021 aux entreprises ci-dessous selon les lots définis :

Lot	Nature du lot	Titulaire du marché		Montant TTC	Type de marché
		Nom	Adresse		
1	Unique	VAA Conseil	Lyon (69)	23 850,00 €	Services

**DECISION N°26– Fixation du tarif de location – Appartement -145 Grande rue – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE (1er étage)**

L'appartement communautaire d'une surface de 62 m<sup>2</sup>, situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble de l'Office de Tourisme - 145 Grande Rue – 03290 Dompierre sur Besbre est loué à Monsieur GOLFIER du 1<sup>er</sup> août 2021 pour se terminer le 30 septembre 2021 inclus. Le loyer mensuel hors charge est fixé à 300 € (trois cents euros).

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à examiner les dossiers soumis à l'ordre du jour.

**N°1– ASSEMBLEE – Intercommunalité – Transfert Préhistorama Châtel Perron – Modification intérêt communautaire**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 20 janvier 2020, le Conseil communautaire a voté le principe d'intégrer l'équipement culturel et touristique « Préhistorama » situé à Châtel Perron dans les compétences de la Communauté de communes pour la mise en œuvre des projets de développement de la structure.

Le transfert comprend l'exposition permanente, les biens et le personnel mais le bâtiment reste communal et pourrait être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il explique qu'avec ce transfert les charges de l'EPCI augmenteront alors que celles de la commune baisseront. Le montant de l'attribution de compensations pour la commune de Châtel Perron devra être révisé et propose de le faire dans le cadre de la révision générale prévue en 2022.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » par l'extension suivante :**
  - o **Préhistorama (comprenant l'exposition permanente, les biens et le personnel) situé La Gare – Châtel Perron,**
- **que cet intérêt communautaire sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2022,**
- **d'acter la modification de l'attribution de compensation intervenant suite au transfert du Préhistorama à prendre en compte lors de la révision générale des attributions de compensation des communes membres qui doit s'organiser en début d'année 2022 dans le cadre d'une étude globale.**

**N°2 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Politiques contractuelles – Plan Climat Air Energie (PCAET) – Contrat coopération ingénierie SDE03**

Monsieur Alain VERNISSE Vice-Président délégué au développement durable rappelle que la Communauté de communes a arrêté son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), lors du conseil communautaire du 25 janvier 2021 et que le programme d'actions s'oriente autour de 6 axes.

Il explique que le SDE 03 propose aux EPCI adhérents de coordonner un pôle d'ingénierie de projets énergie-climat pour le développement du PCAET, leur permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement technique, financé à 50% par le Syndicat. La participation financière s'élèverait à 6 588 € par an, pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Vice-Président souligne que le SDE 03 est partenaire de la communauté de communes depuis le début du projet notamment dans l'élaboration du diagnostic. L'EPCI est très satisfait de cette collaboration.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **approuve la mise en place d'une coopération d'ingénierie sur les projets énergie-climat entre le SDE 03 et la Communauté de communes,**
- **adopte les dispositions du contrat de coopération Public-Public « SDE03 – EPCI-FP de l'Allier ».**

**N°3 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – MOBILITE – ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – SANTE – TOURISME - Projet L'Abel Découverte Patrimoine » - Poursuite de la découverte d'un mode de déplacement actif et durable : le vélo et d'un territoire aux atouts culturels, patrimoniaux et touristiques – 3 balades à titre expérimental – secteurs de Le Donjon et Varennes sur Allier**

Monsieur le Vice-Président délégué au Tourisme dresse un bilan très positif de l'opération L'Abel Découverte (plus de 1200 participants).

Il propose de prolonger l'opération avec 3 nouveaux circuits découvertes du patrimoine sur les secteurs de Varennes-sur-Allier et de Le Donjon jusqu'au 15 octobre 2021 pour promouvoir l'expérimentation sur l'ensemble du territoire. Le coût de la prestation est estimé à 300 €.

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition d'organiser 3 balades « l'Abel Découverte Patrimoine » avec la mise à disposition de dix vélos à assistance électrique en intégrant un accompagnement renforcé autour des richesses patrimoniales et décide de fixer à 15 € le tarif de la balade avec réservation auprès de l'Office de tourisme.**

**N°4 - SANTE – Santé Environnement – Parcours Santé - Appel à projet artistique**

Monsieur le Conseiller délégué à la santé rappelle que le conseil communautaire a adopté le projet « parcours santé environnement » développé dans le cadre de l'AMI Santé-Environnement lors de la séance du 8 juillet 2021. Ce projet doit être attractif et vise des démarches croisées entre culture, environnement, nature et santé.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté de communes souhaite s'appuyer sur l'art pour attiser la curiosité du visiteur et lancer un appel à projet artistique auprès d'artistes ou de collectifs d'artistes pour créer 10 œuvres qui seront installés sur le parcours situé à Dompierre sur Besbre, celui-ci répondant au mieux aux objectifs visés. Le financement de la prestation est évalué dans la limite maximale de 10 000 € TTC. Un comité de sélection sera constitué pour le choix des artistes.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf 1 abstention (Annie DEBORBE), décide :**

- **d'organiser et lancer un Appel à projet artistique dans le cadre du projet « Parcours santé environnement » lié à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ARS Auvergne Rhône Alpes à compter du 4 octobre jusqu'au 08 novembre 2021,**
- **de valider le projet et d'approuver le cahier des charges,**

**N°5 - PETITE ENFANCE – Convention Territorial Globale – Dispositif partenarial CAF – Dénonciation Contrat Enfance Jeunesse**

Madame la Vice-Présidente déléguée à la Petite enfance rappelle que la CAF (branche famille) a adopté un nouveau dispositif contractuel à destination des collectivités, la Convention Territoriale Globale (CTG).

D'une durée de 5 ans, la CTG constitue un cadre politique qui vise à s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles qui s'appuiera sur le projet de territoire. Le cabinet d'étude retenu et présenté au comité de pilotage lors de la 1ère réunion, est chargé d'établir un diagnostic et d'apporter des outils de travail.

La CTG remplacera la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » conclue du 01/01/2018 au 31/12/2021 qui doit être dénoncée au 31/12/2020.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, dénonce au 31 décembre 2020 la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « contrat enfance jeunesse » conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021, signé entre la Communauté de communes et la CAF de l'Allier.**

**N°6 - HABITAT – Habiter Mieux – Attribution aides communautaires aux bénéficiaires**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'Habitat propose de verser les aides communautaires relatives au dispositif « Habiter Mieux », concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif, aux bénéficiaires ci-dessous :

	NOM	VILLE	CATEGORIE PROPRIETAIRE	MONTANT
1	FAURE René	SAINT LEGER-SUR-VOUZANCE	PO	200 €
2	NOTIN Léa	LIERNOLLES	PO	200 €
3	DE LA VAISSIERE Jordan Jean Roland	LUNEAU	PO	200 €
4	DUCLOS Damien	MONTAIGUET-EN-FOREZ	PO	200 €
5	BONJEAN Daniel	VARENNES-SUR-ALLIER	PO	200 €
6	SURREAULT CHABLE Annaëlle	BEAULON	PO	200 €
7	BAYON Hélène	SAINT LEON	PO	200 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 400 €</b>

**Le conseil communautaire valide la proposition, à l'unanimité.**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N° 7 – FINANCES – Budget 2021 – FPIC 2021 – Répartition de droit commun**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances présente le montant du FPIC qui s'élève à 749 105 € pour l'ensemble du territoire, soit une augmentation de 3,2%.

Il propose la répartition de droit commun selon le tableau ci-dessous :

Nom de la commune	Reversement dérogatoire libre		Reversement de droit commun							
	EPCI	Versement 2017 = Solde droit commun + 1000 €	EPCI	Montant reversé aux communes	EPCI	Montant reversé aux communes	EPCI	Montant reversé aux communes	EPCI	Montant reversé aux communes
	2017		2018		2019		2020		2021	
Avrilly		2 635		1 097		882		3 117		3 426
Beaulon		15 723		11 882		9 293		33 220		33 987
Boucé		6 191		4 114		3 245		11 701		11 727
Châtelperron		2 342		1 056		875		3 230		3 201
Chavroches		4 152		2 458		2 023		7 204		7 525
Cindré		4 351		2 537		1 884		6 910		7 299
Créchy		3 890		2 304		1 794		6 413		6 282
Diou		11 524		8 092		6 574		23 715		24 682
Dompierre s/B.		18 820		13 755		11 006		39 815		41 547
Jaligny s/B.		6 932		4 765		3 792		12 382		12 537
Langy		4 415		2 770		2 186		7 311		7 341
Le Bouchaud		3 232		1 614		1 337		4 821		4 936
Le Donjon		11 679		7 646		6 128		22 358		23 465
Le Pin		6 227		3 495		2 760		10 079		11 072
Lenax		4 459		2 439		1 899		5 893		5 905
Liernolles		2 690		1 386		1 145		4 251		4 371
Loddes		2 844		1 216		1 005		3 525		3 780
Luneau		4 411		2 422		1 922		6 646		6 512
Mercy		3 551		2 050		1 646		5 903		6 115
Monétay s/L.		3 509		1 961		1 573		5 650		5 546
Montaigu le B.		4 272		2 515		2 035		7 344		7 508
Montaiguët en F.		4 679		2 537		2 007		7 177		7 095
Montcombroux les M.		5 633		3 045		2 394		8 347,00		8 398
Montoldre		10 034		7 116		5 529		19 721		20 465
Neuilly en Donjon		3 511		1 713		1 388		5 096		5 249
Pierrefitte s/L.		5 965		4 051		3 346		12 130		12 531
Rongères		6 793		4 510		3 662		13 282		13 207
Saint Didier en Donjon		4 139		2 206		1 681		5 121		5 125
Saint Félix		5 191		3 294		2 596		8 980		8 740
Saint Gérard de Vaux		4 738		2 843		2 180		7 685		7 740
Saint Gérard le Puy		12 390		9 126		6 897		24 587		24 790
Saint Léger s/V.		4 354		2 244		1 823		6 596		6 660
Saint Léon		7 207		4 644		3 363		11 657		12 005
Saint Pourçain s/B.		3 773		2 224		1 789		5 890		5 531
Saint Voir		3 098		1 528		1 211		4 280		4 362
Saligny s/Roudon		7 887		5 481		4 317		15 742		16 083
Sanssat		3 325		1 916		1 559		5 231		5 722
Sorbier		4 965		2 707		2 240		8 215		8 557
Thionne		4 655		2 950		2 438		8 177		7 937
Treteau		6 593		4 196		3 125		10 781		11 221
Trézelles		5 550		3 479		2 832		10 593		11 166
Varennnes s/A.		21 758		16 450		13 167		48 403		51 114
Varennnes s/T.		4 275		2 284		1 772		6 211		6 082
Vaumas		5 282		3 401		2 728		9 924		10 178
Total	FPIC 2017		FPIC 2018		FPIC 2019		FPIC 2020		FPIC 2021	
	EPCI	Communes	EPCI	Communes	EPCI	Communes	EPCI	Communes	EPCI	Communes
	63 400	273 644	110 976	175 519	61 499	139 048	230 756	495 314	240 383	508 722
	337 053 €		286 495 €		200 547 €		726 070 €		749 105 €	

Le conseil communautaire approuve la proposition, à l'unanimité.

**N°8 - FINANCES – Budget 2021 – Décision modificative n°3**

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les ajustements budgétaires exposés ci-dessous par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.

**Budget principal :****En Fonctionnement**

- abonder les crédits aux Chap 011, 012, 65, 67, 022 et 042 pour régler les dépenses relatives aux charges de personnel, autres charges de gestion courante, charges exceptionnelles, charges à caractère général, opération d'ordre de transferts entre sections et dépenses imprévues.
- inscrire les crédits relatifs au produit du FPIC 2021 au Chap 73.

Chap	Libellé	Fonction	Montant
011	Charges à caractère général	020	+ 60 133 €
012	Charges de personnel	64	+ 79 420 €
65	Autres charges de gestion courante	020	+ 10 000 €
67	Charges exceptionnelles	020	+ 4 500 €
022	Dépenses imprévues	020	+ 86 329 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	01	+ 1 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 240 383 €</b>

Chap	Libellé	Fonction	Montant
73	Impôts et taxes - FPIC	020	+ 240 383 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 240 383 €</b>

**En investissement**

- effectuer un virement des dépenses imprévues pour l'acquisition des parcelles de la zone d'activité économique de La Loubière – Saint Pourçain-sur-Besbre (procédure de transfert des zones d'activité) (+ 45 000 €) et abonder les crédits nécessaires pour régler les dépenses relatives aux des travaux supplémentaires inscrits à l'opération « Micro-crèche de Beaulon » (+ 50 000 €).

Opé.	Libellé	Compte	Fonction	Montant
100030	Acquisition terrain Loubière St Pourçain/Besbre	2111	020	+ 45 000 €
100012	Aménagement micro-crèche Beaulon	2313	020	+ 50 000 €
	Dépenses imprévues	020	020	- 94 999 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 1 €</b>

Chap	Libellé	Compte	Fonction	Montant
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	28188	01	+ 1 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 1 €</b>

**N° 9 – FINANCES – Fiscalité –Taxe de séjour – Taxe additionnelle départementale - Recouvrement et reversement**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances explique que le Département de l'Allier a instauré la taxe additionnelle à la taxe de séjour. Elle vient en complément des tarifs de la taxe de séjour de la Communauté de communes et s'élève à 10 % du tarif communautaire

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Communauté de communes reversera la part issue de la taxe additionnelle au Département.

Monsieur le Vice-Président présente, ci-dessous, le tableau de synthèse des tarifs.

**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

Catégorie d'hébergement	Tarif CCEABL	Taxe additionnelle du Département 10 %	Tarifs appliqués par personne et par nuitée à collecter
Palaces	-	-	-
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	-	-	-
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,75 €	0,075 €	0,825 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,30 €	0,03 €	0,33 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures (inférieur à hôtels et résidence 1 étoile)	0,30 €	0,03 €	0,33 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Terrains de camping non classés	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3%	0,3%	3,3 %

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

- prend acte des tarifs de la taxe de séjour communautaire et de la taxe additionnelle départementale à appliquer par les hébergeurs du territoire communautaire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- décide de collecter et de reverser la taxe additionnelle départementale au Département de l'Allier.

**N° 10 – FINANCES – Patrimoine - Immeuble La Loubière – St Pourçain-sur-Besbre – régularisation impayés suite à cession**

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes avait loué le bâtiment « la Loubière » à la SASU Les Menus Gourmands par bail commercial, dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement économique. Suite à des problèmes de santé, la SASU a résilié le bail et est redevable d'un arriéré de loyers d'un montant de 6 311,75 €.

La commune de Saint Pourçain-sur-Besbre, propriétaire, a cédé l'immeuble en 2020 pour un montant de 20 000 € et a approuvé le versement d'une partie du produit de la cession au titre des loyers impayés, à la Communauté de communes.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte l'encaissement du produit de la vente de l'immeuble de la Loubière par la commune de Saint Pourçain sur Besbre au profit de la Communauté de communes à hauteur de 6 311,75 €, correspondant au montant des loyers impayés, sur le Budget Annexe BIC Atelier Relais.**

**N°11 - ADMINISTRATION GENERALE - France Services – Création Maison France Services Varennes/A. - Labellisation**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Maisons France service rappelle qu'il existe 2 France service, une à Dompierre sur Besbre et l'autre sur Le Donjon.

Dans l'objectif de renforcer le maillage territorial, il est proposé d'installer une France services à Varennes sur Allier, au siège communautaire avec un volume horaire hebdomadaire de 24h sur 5 jours et une antenne France Services à Jaligny sur Besbre avec une ouverture 2 après-midis par semaine soit 5h hebdomadaire.

Un agent itinérant serait recruté pour renforcer l'équipe des 3 animatrices déjà en poste.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décidé d'inscrire la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire dans la démarche de labellisation d'une structure FRANCE SERVICES sur la commune de Varennes sur Allier ainsi qu'une antenne implantée à Jaligny sur Besbre.**

**N°12 - ADMINISTRATION GENERALE - Patrimoine - Parcelles ZA La Feuillouse - Mise à disposition**

Monsieur le Président rappelle que des terrains (6.500 m<sup>2</sup>) situés sur la ZA La Feuillouse ont été mis à la disposition de la Société Avelis Logistic, sous-traitant de la SNCF, du 18 janvier à fin mai 2021, au tarif de 1 000 € HT/mois.

La Société Engie PV Varennes souhaite implanter la base de vie du chantier solaire qu'elle réalise sur ladite ZA, sur ce terrain et pour la même superficie.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la mise à disposition de ce terrain dans les mêmes conditions soit une indemnité mensuelle d'occupation des terrains posée à 1 000 € HT (mille euros), du 13 septembre 2021 au 31 juillet 2022.**

**N°13 - ADMINISTRATION GENERALE - Equipements sportifs – Projet occupation lignes d'eau bassin par Clubs d'activités aquatiques – Fixation redevance occupation domaine public**

Monsieur le Vice-Président délégué à la politique sportive explique que 2 associations (l'ASD Natation et le Clup Neptune) utilisent le bassin de la piscine communautaire située à Dompierre sur Besbre. Les plannings d'utilisation ont été validés avec les associations et il est proposé de fixer la redevance d'occupation du domaine public selon l'application d'un tarif /ligne d'eau utilisée /année.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf 8 votes contre (Aline BONNEAU, Michel BRUNNER, Roseline GOURDON, Isabelle MOULIN, Yves PLOUHINEC, Annie-France POUGET, Alain SOUFFERANT, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX) et 18 abstentions (Bernard BOURACHOT, Annie DEBORBE, Arnaud DELIGEARD, Guy FRAISE, Franck FORTIN, Jean-Louis GUINATIER, Jacqueline LAUSTIAT, Alain LOGNON (pouvoir Marie Agnès BONIN), Christophe MINET, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PIESAT, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Pascal VERNISSE) décide :**

- **d'accorder l'occupation du bassin de la piscine communautaire de Dompierre sur Besbre, aux clubs demandeurs,**
- **de fixer la redevance annuelle d'occupation du domaine public applicable à chaque club d'activités au tarif de 2 €/ligne d'eau,**
- **d'approuver la convention définissant les conditions d'utilisation du bassin de la piscine communautaire de Dompierre sur Besbre à signer entre les deux parties, la Communauté de communes et le Club, étant entendu que les modifications mineures (planning...) feront l'objet d'une annexe signée des 2 parties.**

**N°14 - ADMINISTRATION GENERALE - Développement territorial - Leader 2023-2027 – Intégration périmètre GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes adhère :

- au GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne pour le territoire communautaire concernant l'ex Communauté de communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise,
- à l'association GAL Pays Vichy-Auvergne pour le territoire communautaire concernant les ex Communauté de communes Varennes Forterre et Le Donjon Val Libre.

Dans le cadre de la reconduction du programme Leader pour la période 2023-2027, la Communauté de communes doit intégrer le périmètre d'un seul GAL.

Monsieur le Président explique que pour équilibrer les 2 structures en terme de démographie et nombre de communes, permettre le succès des deux candidatures, et réaliser aussi une économie financière au vu du montant de l'adhésion, il propose **d'intégrer le périmètre de rattachement du Gal Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne pour la candidature LEADER 2023-2027.**

**Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition.**

Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**N°15 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - CHSCT – Modification nombre siège représentants**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources humaines et à l'administration générale indique qu'à ce jour, compte tenu des mouvements de personnel, 5 sièges sont vacants au sein du collège des représentants du personnel au sein du CHSCT.

Il explique que la modification du nombre de sièges puis la désignation de nouveaux représentants du personnel permettraient de poursuivre le dialogue social.

**Le conseil communautaire à l'unanimité, sauf 1 abstention (Christophe RONGET), décide**

- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel,
- de porter à 6, le nombre de représentants titulaires (3 représentants de la collectivité et 3 représentants du personnel) et autant de membres suppléants,
- de maintenir la voix délibérative des représentants de la Communauté de Communes au sein du CHSCT,
- de désigner le Président de l'EPCI en qualité de Président du CHSCT.

Elus titulaires	Elus Suppléants
LITAUDON Roger	VERNISSE Alain
MARIDET Fabrice	DEBORBE Annie
AUGIER Marie-France	LOGNON Alain

**N°16 - ADMINISTRATION GENERALE - Assemblée - Désignation représentant EPCI – Collège L. Pergaud Dompierre/B.**

**- Modification**

Monsieur le Vice-Président délégué aux Ressources humaines et à l'administration générale informe l'assemblée que sa fonction de Vice-Président délégué à l'Administration générale et aux politiques Ressources humaines du Conseil départemental est incompatible avec la qualité de représentant de la Communauté de communes au sein du Collège Louis Pergaud.

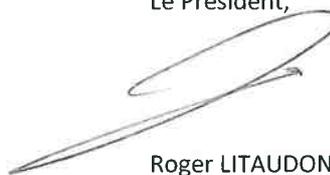
Il propose la désignation de Monsieur Alain LOGNON en qualité de représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Pergaud de Dompierre sur Besbre.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide la désignation de Monsieur Alain LOGNON.**

La séance est levée à 21h30

Fait à Varennes-sur-Allier, le 30 septembre 2021

Le Président,



Roger LITAUDON